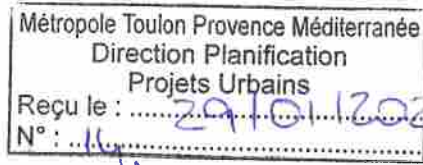




**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
VAR



**Monsieur-le-Président**  
Métropole Toulon Provence  
Méditerranée - Direction de la  
Planification Territoriale et des Projets  
Urbains - Hôtel de la Métropole  
107 bd Henri Fabre - CS 30536

**83 041 TOULON CEDEX 9**

Service : Foncier **Aménagement Territoires**  
Dossier suivi par : Emmanuelle LAN  
Nos Réf : SA/FA/EL/MA  
Visa Direction :

Draguignan, le 15 janvier 2024

**Objet : Modification simplifiée N° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Valette du Var - Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture**

Monsieur le Président,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 11 janvier 2024, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée N°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Valette-du-Var afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, dans un délai d'un mois.

La procédure a pour objets :

- Création de linéaires commerciaux sur le plan de zonage ;
- Réduction de l'emplacement réservé n°65 ;
- Repositionnement des emplacements réservés n°49,51 et 103 ;
- Repositionnement des zones inconstructibles du PPRN.

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

Siège  
26, boulevard Jean Jaurès  
CS 40203  
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban  
70, avenue du président Wilson  
83550 Vidauban

Antenne de Hyères  
727, avenue Alfred Décugis  
83400 Hyères

04 94 50 54 50  
contact@var.chambagri.fr

République Française  
Etablissement public  
Loi du 31/01/1924



La Chambre d'Agriculture émet donc un avis favorable sur la modification simplifiée N°5 du PLU de La Valette-du-Var.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sincères salutations.

**Sylvain AUDEMARD,**  
Président  
de la Chambre d'Agriculture du Var

